



UNIVERZITA MATEJA BELA, BANSKA BYSTRICA
SLOVENSKO



La Moldavie et l'Europe Elargie

Politique Economique Approfondie

Študentská Vedecká Aktivita

Dimitri RECHARD

31/03/2011

Sekcia : *Ekonomiu*

Konzultant : *Marian SUPLATA*

Sommaire

Préface.....	2
Introduction.....	3
I- La Politique Européenne de Voisinage.....	4
a. Objectifs et Fonctionnement.	4
b. La Politique Européenne de Voisinage et les accords existants.	5
c. Les Institutions Européennes et le Financement.	6
II- La Moldavie et l'Union Européenne.....	8
a. La situation moldave.	8
b. Les actions mises en place.	9
c. Un avenir tourné vers l'Union Européenne.....	11
Conclusion	12
Bibliographie.....	13

Préface.

J'aimerais commencer ce travail de recherche en félicitant le courage des quelques, mais très importants, moldaves que j'ai la chance de côtoyer dans ma vie et qui m'ont inspirés pour ce travail. J'ai pu remarquer comment le courage est nécessaire pour surmonter des difficultés et garantir un avenir meilleur à ses descendants quand un pays ne peut pas le garantir à ces citoyens.

A Alina.

Introduction

Depuis l'élargissement de l'Union Européenne en mai 2004 qui intégra dix nouveaux pays principalement en Europe orientale et de l'est comme la Pologne, la Slovaquie ou encore l'Estonie et celui de janvier 2009 pour l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie, les frontières de l'Union Européenne ont été modifiées et ses voisins aussi par la même occasion. L'Union Européenne possède désormais comme voisins la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, la Tunisie ou encore la Géorgie. Ces changements considérables ont modifié la politique étrangère de l'Union Européenne afin d'éviter des conflits futurs sur le continent européen et pour promouvoir une stabilité durable. Cela passe par une approche politique, économique, sociologique et même environnementale. Tout cela est regroupé au sein de la nouvelle politique étrangère intitulée « Europe Elargie ». La Politique Européenne de Voisinage est le programme phare développé au sein de la commission sur l'Europe Elargie. Elle s'applique aux pays frontaliers de l'Union Européenne et à ceux qui en sont candidats. Cette politique ne prend donc pas en compte les pays candidats car ils bénéficient déjà de programmes spécifiques du fait de leur intégration dans le processus d'adhésion.

L'objectif premier de la recherche que j'ai réalisé est de réfléchir sur l'impact de la Politique d' « Europe Elargie » sur les pays partenaires et plus particulièrement sur un pays que j'affectionne, la Moldavie. Pour cela « Europe Elargie » utilise la Politique Européenne de Voisinage. J'ai aussi voulu savoir comment cette dernière a été mise en place et quels sont les critères d'application. Malgré l'application de la Politique Européenne de Voisinage dans différents domaines, j'ai essayé de concentrer la recherche sur les domaines de l'économie.

L'étude que j'ai réalisée suit un plan simple composé de deux parties. Nous étudierons dans un premier temps la Politique Européenne de Voisinage. Nous verrons en quoi cela consiste, sa mise en place, les objectifs d'une telle politique, son financement et les institutions européennes qui la mettent en place. Nous continuerons l'analyse en s'intéressant de plus près à un des voisins de l'Union Européenne, la Moldavie. Nous regarderons la situation économique, politique et sociale de ce pays, nous nous intéresserons aux différents actions et objectifs mis en place avec l'Union Européenne afin de ramener la Moldavie vers une situation stable et à sa volonté future d'adhérer à l'Union Européenne.

I- La Politique Européenne de Voisinage.

a. Objectifs et Fonctionnement.

La Politique Européenne de Voisinage permet de renforcer les partenariats avec les pays qui partagent une frontière avec l'Union Européenne. La Politique Européenne de Voisinage a été mise en place par la commission en charge du programme « Europe Elargie ». L'objectif de cette politique est d'assurer une stabilité durable en Europe et cela passe principalement en amenant une stabilité politique et une intégration économique et financière. Pour cela, l'Union Européenne s'appuie sur différents accords existants. Si un pays souhaite renforcer ses relations avec l'Europe, l'Union Européenne peut établir plusieurs plans d'actions spécifiques à la situation du pays et à ses besoins. C'est en multipliant les relations et en développant des actions bénéfiques aux deux partenaires, que l'Union Européenne espère apporter un nouvel équilibre sur le vieux continent. A noter que de nombreux voisins de l'Union Européenne sont dans une situation économique instable, leur PIB par habitant est inférieur à 2000 euros pour la plupart et un des objectifs est aussi de les aider en leur apportant une aide adaptée à leurs difficultés.

Ce qui rend la Politique Européenne de Voisinage différente des autres politiques étrangères déjà menée par l'Union Européenne est qu'elle est spécifique à chaque pays. Les actions menées ne sont pas les mêmes que l'on soit en Géorgie ou en Moldavie. Tout d'abord, l'Union Européenne dresse un rapport très détaillé de la situation actuelle au sein du pays. Elle fait ressortir les difficultés du pays et ses besoins mais aussi ses atouts et capacités. C'est en ayant une analyse précise de la situation actuelle que l'Union Européenne va pouvoir dans un second temps établir un plan d'action puis le mettre en place. Un suivi annuel est réalisé afin de déterminer l'évolution des actions. Pour cela, chaque année, un rapport détaillé est publié, il retrace les actions menées et les résultats apparus. En cas de réel progrès, le pays pourrait se voir offrir une aide budgétaire par l'Union Européenne. Le long terme est aussi une caractéristique de cette politique. Elle peut être aussi un moyen pour certains pays de pouvoir prétendre à une adhésion à l'Union Européenne car cette dernière apporte par le biais de la Politique Européenne de Voisinage une aide afin de converger vers les normes européennes.

La Politique Européenne de Voisinage est aussi une solution pour des pays frontaliers de rétablir une stabilité politique dans leur pays et de réformer les institutions afin de converger vers l'équilibre. En contre partie de ces efforts, l'Union Européenne garantit une intégration économique. L'Union Européenne ne souhaite pas imposer sa loi mais transmettre une aide afin de garantir un avenir meilleur sur différents points.

D'un point de vue économique, le but de la Politique Européenne de Voisinage est d'instaurer une économie de marché viable et une libéralisation des échanges dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Cela passe bien évidemment par la relance de la croissance et

réduction de la pauvreté, deux points primordiaux pour atteindre cet objectif. Pour cela l'Union Européenne espère pouvoir apporter dans ces pays des investissements de l'étranger ce qui leur permettrait de se développer, de se moderniser et de devenir plus compétitif, et donc de diminuer les écarts économiques (et sociaux sur le plus long terme) entre l'Union Européenne et ses voisins. Renforcer les échanges sera stratégique surtout en ce qui concerne l'énergie car de nombreux voisins européens ont une ressource en énergie importante (gaz et pétrole). Ce sont eux qui approvisionnent l'Union Européenne et en cas de conflits de diverses natures entre les deux partenaires, l'Union Européenne pourrait être pénalisée d'où l'intérêt de développer des échanges et des relations économiques stables. Pour aboutir à une stabilité durable, politiquement et économiquement, la Politique Européenne de Voisinage est donc obligée de s'attaquer en profondeur à tous les domaines posant problème dans ses pays voisins.

b. La Politique Européenne de Voisinage et les accords existants.

Comme cité précédemment, la Politique Européenne de Voisinage s'appuie sur des accords européens existants dont principalement deux.

Tout d'abord, pour les pays d'Europe Orientale et de l'Est, elle utilise les accords de partenariat et de coopération conclus en 1994 et mis en œuvre en 1998 entre l'Union Européenne et la Russie, la Moldavie et l'Ukraine entre autres. Ces accords, au nombre de dix, consistent en la création d'un cadre d'échange et de dialogue libre permettant de tendre vers une plus grande stabilité politique et économique entre les partenaires. Sur le plan politique, l'objectif est de promouvoir la paix, les droits de l'Homme et la démocratie. Sur le plan économique, l'objectif est de créer des échanges commerciaux réguliers en élaborant des avantages commerciaux pour chacun des partenaires (suppression des barrières tarifaires comme les taxes aux importations, suppression des restrictions des quantités importées). Chacune des parties s'engage à coopérer et à faire des efforts dans différents domaines (agriculture, environnement, tourisme, politique monétaire...). Ils devront promouvoir le développement économique et social, aider les entreprises souhaitant investir et créer de l'emploi dans le pays. Le but premier étant de rétablir l'économie de marché sur ce territoire en développement et de réformer le système afin de faciliter ce développement.

Le second accord utilisé est le processus de Barcelone. Il a été lancé en 1995 par l'Union Européenne et 14 pays méditerranéens. Son rôle est plus ou moins le même que les accords vus précédemment, l'objectif est de créer une zone de sécurité et de développement économique entre l'Union Européenne et les pays du sud (dits méditerranéens) comme la Tunisie ou le Liban. Sur le plan économique, un des objectifs est d'établir progressivement une zone de libre échange commercial (Fin des barrières à l'entrée). Le but est aussi de moderniser l'économie des pays méditerranéens et de développer le secteur privé. Tout cela revient à créer une coopération économique bénéfique pour tous les partenaires. Ils espèrent augmenter les investissements et particulièrement les investissements directs de l'étranger (IDE). En 2004, l'échec ou du moins la difficile mise en place du processus de Barcelone a

fait changer les priorités européennes vers les pays du Sud. Une des raisons de l'échec est la globalité du projet, les actions sont les mêmes quelque soit le pays. Dans la Politique Européenne de Voisinage, l'aide est individuelle, l'idée de zone libre comme mentionnée dans le processus de Barcelone disparaît donc. Un des objectifs plus ambitieux est l'exportation des normes européennes vers ces pays méditerranéens. La Politique Européenne de Voisinage reprend donc les éléments principaux du processus de Barcelone en corrigeant les problèmes qui ont laissé le processus au point mort. Malgré cela, la Politique Européenne de Voisinage laisse retissant plusieurs pays du Sud. Leur statut est dévalorisé selon eux. Ils n'ont plus autant de pouvoir que précédemment. La Politique Européenne de Voisinage est une initiative européenne et ne découle pas d'un projet commun. Anciens partenaires de l'Union Européenne, ils deviennent seulement voisins d'où l'impression d'un recul. Les dirigeants des pays du Sud aimeraient plus de concertations afin de décider ensemble des actions menées et des objectifs à atteindre. La Politique Européenne de Voisinage est malgré tout plus ambitieuse et mieux adaptée aux besoins et capacités des pays méditerranéen qui ne sont pas tous au même niveau de développement.

c. Les Institutions Européennes et le Financement.

La Politique Européenne de Voisinage est encadré par plusieurs institutions de l'Union Européenne. Tout d'abord, le Conseil de l'Union Européenne est le principal superviseur. Il a chargé la Commission Européenne de mettre en place la Politique Européenne de Voisinage. Le conseil demanda à la Commission de proposer plusieurs plans d'actions spécifiques à chaque pays. Mais officiellement la Commission a juste un rôle de consultant, c'est elle qui consulte les différents pays afin d'établir un rapport détaillé de la situation, des besoins et capacités du pays. Elle n'a pas le pouvoir de rédiger les plans d'actions. Le Conseil est le seul à pouvoir décider des orientations à suivre pour le Politique Européenne de Voisinage. Mais grâce au pouvoir important et à l'influence de la Commission Européenne au sein de l'Europe et à « sa compétence politique et technique dans le domaine du voisinage », cette dernière a su imposer ses idées et propositions en faisant plus que son travail de consultation. Elle est aussi en charge du suivi des plans d'actions.

Ensuite, le Parlement Européen garde son même rôle que pour les autres politiques européennes. Le Parlement doit être consulté, il étudiera la politique envisagée et donnera des recommandations. En ce qui concerne la Politique Européenne de Voisinage, le Parlement Européen fait particulièrement attention à un point. La Politique Européenne ne doit pas se substituer à une adhésion à l'Union Européenne mais « peut constituer – sans être assimilable à la politique d'élargissement – un instrument important pour que ces pays [les voisins] s'acheminent vers la possibilité de présenter une demande d'adhésion ». (Parlement, 2003d : 9).

La définition du financement de la Politique Européenne de Voisinage est aussi importante car lorsque des efforts considérables seront réalisés au sein d'un pays, l'Union Européenne prévoit l'attribution d'aides budgétaires pour continuer le bon fonctionnement du

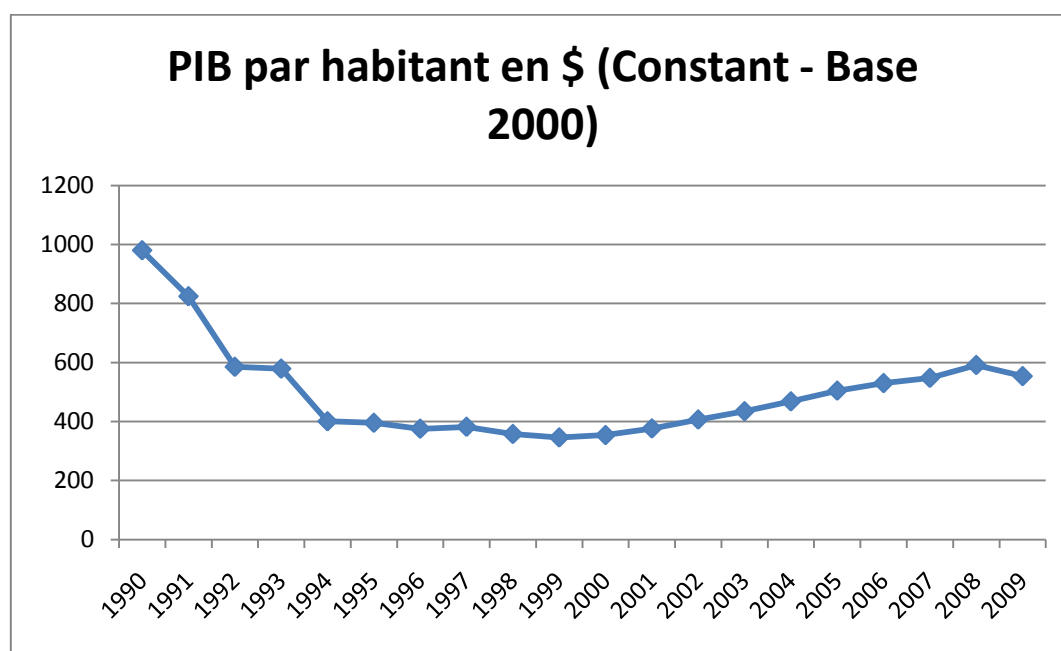
développement. De plus, l'Union Européenne aide financièrement les pays membres de la Politique Européenne de Voisinage pour atteindre les objectifs déterminés par les actions à mener. Jusqu'en 2006, les aides financières étaient attribuées par les programmes TACIS (instrument intégré aux accords de partenariat et de coopération) et MEDA (intégré au processus de Barcelone). Pour la période 2000-2006, le montant total des aides attribuées par la Politique Européenne de Voisinage (TACIS et MEDA) était de 8488 millions d'euros (dont 3716,1 millions d'euros pour la période 2000-2003). 2500 millions d'euros étaient aussi alloués par la Banque Européenne d'Investissement aux pays concernés par TACIS et MEDA. Soit un total d'environ 11 milliards d'euros d'aides financières. La Commission Européenne prévoit d'augmenter le budget progressivement en fonction des résultats réalisés. A partir de 2007, les programmes TACIS et MEDA ont été remplacé par IEVP (Instrument Européen de Voisinage et de partenariat). C'est un instrument financier qui permet l'allocation des fonds aux différents pays mais c'est aussi un instrument de coopération car il est en charge de transformer les plans d'actions établis en actions concrètes. Pour 2007-2013, il prévoit un financement de 12 milliards d'euros. Les montants alloués aux pays sont différents selon les besoins et l'avancement des efforts.

II- La Moldavie et l'Union Européenne.

a. La situation moldave.

Depuis son indépendance en 1991 de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), la Moldavie semble avoir pris conscience des difficultés au sein du pays. Ce petit pays de 4,2 millions d'habitants, enclavé entre l'Ukraine (influencée par la Russie) et la Roumanie (tournée vers l'Union Européenne) voit en l'Europe, un nouveau partenaire laissant promettre des relations riches et bénéfiques à eux deux.

Sur le plan économique, la Moldavie, lors de la mise en place de la Politique Européenne de Voisinage en 2004 était désastreuse. La Moldavie a tout de suite voulu intégrer une économie de marché afin de redresser l'économie du pays, mais cela a apporté d'autres problèmes qui ont accentué la détérioration du niveau de vie des Moldaves. En 1989, le PIB par habitant était d'environ 1000 dollars, en 1991, il avait déjà diminué pour arriver à 824,31 dollars. Il atteignait 346,02 dollars en 1999. De nos jours, et après une reprise de la croissance en 2000, il est de 553,65 dollars. (La diminution du PIB de 2009 est un phénomène généralisé à de nombreux pays, elle est due à la crise économique de 2008).



(Source : La Banque Mondiale)

La structure économique a aussi été réorganisée. Le part du secteur agricole a considérablement diminué (de 43% du PIB en 1991 à 26% en 2001), celle du secteur industriel un peu moins (de 33% du PIB en 1991 à 24 % aujourd'hui). On remarque une augmentation considérable de l'offre de services (50% du PIB de nos jours, quasiment nul il y a 20 ans). Le déficit commercial important et l'écart considérable entre les importations et les exportations est la conséquence du fort afflux d'argent venant de l'étranger (environ 900

millions de dollars en 2005). Environ un tiers de la population a ou est émigré dans un pays occidental. Le déficit commercial est financé par ce flux d'argent étranger car grâce à cela les importations sont conséquentes mais les exportations restent faibles. Même si cet afflux d'argent a été un moteur de la croissance économique durant quelques années, il tue à petit feu le pays car il ne peut pas permettre un développement stable de l'économie et des investissements. Cette dernière est très instable depuis une décennie. Le coût de la vie reste malgré tout très élevé et l'inflation est forte (10,3% en 2005). L'économie souterraine (ou parallèle) qui est estimée à environ 40% du pays nous fait réaliser que les chiffres officiels sont à relativiser. Ils ne permettent pas vraiment de se faire une réelle idée de la situation du pays car l'économie souterraine fausse les données.

Sur le plan budgétaire, la Moldavie a réussi à faire face à une importante dette publique (72% du PIB en 2000 contre 30% de nos jours) mais elle a toujours un fort déficit (11% du PIB en 2009). Ils peuvent s'expliquer par l'incapacité du gouvernement et des institutions publiques à gérer convenablement les finances publiques.

La Moldavie est considérée comme le pays le plus pauvre d'Europe (30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté), le marché du travail est détérioré ce qui a poussé à un exode de la population important. Malgré tout, depuis 2000 et un changement politique, des efforts remarquables sont réalisés, notamment dans le domaine de l'éducation même si sa part dans les dépenses publiques est de plus en plus faible. Plus de 94% de la population en âge d'être scolarisé l'est (contre 79% en 1995). La jeunesse moldave possède de nombreux talents mais l'instabilité du pays empêche la Moldavie d'en bénéficier car ces jeunes tentent leur chance à l'étranger pour faire face aux difficultés.

b. Les actions mises en place.

L'Union Européenne donne son soutien à la Moldavie depuis son indépendance par l'intermédiaire de plusieurs programmes indépendants les uns des autres. La Politique Européenne de Voisinage de 2004 est là pour regrouper ces programmes afin de les rendre plus efficaces et plus ambitieux. Dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage, afin de renforcer les relations entre l'Union Européenne et la Moldavie et de redonner un nouvel élan à ce dernier en lui donnant un soutien, trois grands domaines sont à revoir. Le but dans le premier domaine est d'assurer le « soutien au développement démocratique et à la bonne gouvernance ». Cela passe une réorganisation des institutions du pays. Des efforts sont attendus dans la gestion des finances publiques, la réforme judiciaire, la promotion des droits de l'homme et dans le développement de l'éducation, de la science et des échanges intercommunautaires. Ensuite l'Union Européenne se donne l'objectif de « soutenir la réforme législative et de renforcer les capacités administratives », elle souhaite promouvoir des échanges commerciaux entre elle et la Moldavie afin d'apporter un climat propice aux investissements et à la réforme. Et pour finir, le but dans ce dernier domaine à faire évoluer est le « soutien à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique ». Afin que des résultats significatifs apparaissent, ces trois domaines devront évoluer ensemble. Si des

difficultés apparaissent dans la mise en place d'actions au sein d'un domaine, cela pourrait pénaliser les autres actions menées dans un autre domaine.

L'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) en charge de l'application d'actions, afin de progresser dans les domaines vus précédemment, a défini quatre objectifs propres à la Moldavie :

- « Promouvoir le développement économique et social durable dans les régions frontalières. »
- « Œuvrer de concert pour relever les défis communs, dans les domaines tels que l'environnement, la santé publique ainsi que la prévention de la criminalité organisée et la lutte contre celle-ci. »
- « Assurer des frontières sûres et efficaces. »
- « Promouvoir les actions locales intercommunautés. »

Depuis les premières aides financières de l'Union Européenne à la Moldavie en 1991, environ 530 millions d'euros lui ont été attribués de la façon suivante :

- Différents programmes de 1991 à 2006 : (Total de 320,72 millions d'€)

EC assistance to Moldova, 1991-2006 (in € million)*

	1991 -1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
TACIS National Programme**	***41,1	14,7	-	14,8	-	25,0	-	42,0	-	137,6
TACIS Cross-border Cooperation****	-	-	2,0	3,0	1,1	2	1,0	3,6	10	22,7
TACIS Regional Programme****	-	-	0,9	-	1,25	-	6,6	5,1	12,3	26,15
Food Security	-	-	5,5	-	10,4	-	10,0	-	10,0	35,9
Macro-Financial Assistance	87,0				-					87,0
Humanitarian Assistance	-	3,9	0,8	0,8						5,5
PVD-NGO COFINANCING	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	0,5
Human rights (EIDHR)	-	-	0,2	0,47	-	-	-	-	-	0,67
SPP	-	-	-	4,7	-	-	-	-	-	4,7
Total	128,1	18,6	9,4	23,77	12,75	27,5	17,6	50,7	32,3	320,72

- Politique Economique de Voisinage (2007-2010) : (Total de 209,7 millions d'€)
chiffres en millions d'euros

<u>Domaine prioritaire 1:</u> Soutien au développement de la démocratie et à la bonne gouvernance	52,4-73,4 Mio 25-35 %
<u>Domaine prioritaire 2:</u> Soutien à la réforme réglementaire et au développement des capacités administratives	31,5-41,9 Mio 15-20 %
<u>Domaine prioritaire 3:</u> Soutien à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique	83,9-125,8 Mio 40-60 %

L'enveloppe attribuée à la Moldavie augmentera chaque année. En fonction des évolutions significatives qui apparaissent, l'Union Européenne se donne le droit d'attribuer de nouvelles aides en guise de récompense aux efforts.

Ce qui facilite l'application des différentes actions est qu'il y a un réel sentiment pro-européen. Selon un sondage réalisé en 2010, les Moldaves sont nombreux à penser que l'Union Européenne peut apporter beaucoup en ce qui concerne l'économie de marché, la démocratie et la sécurité.

c. Un avenir tourné vers l'Union Européenne.

Depuis 2005, la politique étrangère moldave fût tournée principalement en direction de l'Union Européenne au dépit de la Russie. Désormais la plupart des politiciens moldaves se rejoignent sur l'idée de l'intégration de la Moldavie dans l'Union Européenne. De plus, en proposant à la Moldavie des aides afin de reconstruire son économie via la Politique Européenne de Voisinage, le sentiment de « voisin » est de plus en plus grand. Cela se traduit par une augmentation des relations UE-Moldavie. La Moldavie est désormais présente dans de nombreuses rencontres officielles internationales et l'intérêt qui lui est porté croît. La population moldave est aussi de cet avis. Selon un sondage d'opinion réalisé en 2010, de nombreux moldaves pensent que l'intégration dans le processus d'adhésion à l'Union Européenne et au final l'adhésion, accélérera le développement du pays et pourrait redonner une situation économique stable à la Moldavie. Cela montre bien que le rapprochement de la Moldavie vers l'Union Européenne est perçu comme un signe positif.

Grâce à la Politique Européenne de Voisinage, des améliorations dans les domaines de l'économie, des droits, de la démocratie vont être possibles mais en intégrant les normes européennes dans la vie de tous les jours. La Moldavie perçoit donc la Politique Européenne de Voisinage comme une opportunité afin d'enclencher un jour le processus d'adhésion à l'Union Européenne. En novembre dernier, le Premier Ministre Moldave, Vladimir Filat a annoncé que la Moldavie soumettra sa demande d'adhésion à l'Union Européenne durant l'année 2011. Selon lui, la Moldavie a réalisé des progrès remarquables en faisant de nombreuses réformes et en s'adaptant aux standards européens. En effet depuis quelques années, on remarque une nette augmentation du PIB, la dette publique est rééquilibrée. Malgré ça, des problèmes restent à résoudre comme la Transnistrie qui a autoproclamé son indépendance le 2 septembre 1990 mais elle n'a jamais été reconnu par la communauté internationale (elle est parfois appelée « République moldave du Dniestr »). Cette région moldave pourrait poser problème en cas de demande d'adhésion à l'Union Européenne car les critères de Copenhague excluent un pays de l'adhésion si son territoire n'est pas unifié. De plus, la Russie, qui a installée plusieurs bases militaires lourdement armées en Transnistrie, ne souhaite pas vraiment que l'Union Européenne gère le conflit en Transnistrie, ce qui va rendre encore plus difficile l'intégration de la Moldavie malgré la volonté des politiciens moldaves.

Les projets UE-Moldavie sont de plus en plus nombreux et participent à un processus de rapprochement entre ces deux partenaires qui risquent de prendre du temps. L'Union Européenne est désormais bien perçue en Moldavie grâce à, entre autre, la Politique Européenne de Voisinage qui vise à rétablir l'économie du pays et donc apportera un probable meilleur niveau de vie en Moldavie.

Conclusion

Pour conclure ce travail, nous pouvons dire que la Politique Européenne de Voisinage est un nouvel outil de l'Union Européenne afin d'augmenter et de pérenniser ses relations avec ses voisins. Cette politique utilise comme base des politiques extérieures déjà en place, elle ne fait que les reprendre mais en les ajustant aux besoins et capacités du pays, en modifiant les objectifs qui n'ont pas encore montré de résultats satisfaisants. Elle est spécifique à chaque pays voisin contrairement aux politiques précédentes. La Politique Européenne de Voisinage se montre aussi plus ambitieuse.

Pour répondre à la problématique qui était de réfléchir sur l'impact de la Politique Européenne de Voisinage en Moldavie, nous pouvons dire qu'il est encore trop tôt pour conclure sur les effets mais nous pouvons néanmoins dire que les premiers résultats sont concluants et prometteurs d'un avenir meilleur sur le plan économique. Des indicateurs ont évolués dans un sens positif, le PIB a augmenté et la dette a diminué. Sur le plan politique, de gros efforts sont encore à faire. L'intention de la Moldavie de tourner son avenir vers l'Union Européenne est claire. La Moldavie utilise la Politique Européenne de Voisinage afin de rétablir, dans un premier temps, une situation économique et sociale stable dans le pays et puis dans un second temps, de tendre vers les normes européennes pour pouvoir un jour prétendre à une candidature d'adhésion à l'Union Européenne.

Bibliographie

- Anonyme, « Enquête : la Moldavie serait le pays le plus pro-européen à l'est », <http://www.euractiv.com/fr/est-mediterranee/enquete-la-moldavie-serait-le-pays-le-plus-pro-europeen-lest-news-495202>, 14 juin 2010, Consulté le 11 mars 2011.
- BON Agnès, « Moldavie 2005 », *Le Courrier des pays de l'Est* 1/2006 (n° 1053), p.78-91.
- Commission européenne, « Instrument européen de voisinage et de partenariat, République de Moldavie, Document de Stratégie 2007-2013 » 37 pages. http://ec.europa.eu/world/enp/documents_fr.htm#6 Consulté le 11 mars 2011.
- Commission européenne, « Instrument européen de voisinage et de partenariat, République de Moldavie, Programme Indicatif National 2007-2010 » 15 pages. http://ec.europa.eu/world/enp/documents_fr.htm#6 Consulté le 11 mars 2011.
- Commission européenne, « L'Europe Elargie – Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud », Communication au Conseil et au Parlement européen, Bruxelles, 11 mars 2003 [COMM(2003) 104].
- Commission européenne, « Politique européenne de voisinage. Document d'orientation », Bruxelles, Communication, 12 mai 2004 [COM(2004) 373].
- Commission européenne, « Politique européenne de voisinage. Rapport sur la Moldavie », Bruxelles, Communication, 12 mai 2004 [COM(2004) 373 final].
- EUROPA, Synthèses de la législation de l'UE, *Accords de partenariats et de coopération (APC) : Russie, Europe orientale, Caucase méridional et Asie Centrale*. http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/eastern_europe_and_central_asia/r17002_fr.htm. Consulté le 8 mars 2011.
- Euro-Mediterranean Conference (27-28/11/1995, Barcelona, Spain), *Barcelone Declaration*, 17 pages.
- GOUJON Alexandra, « L'Europe Elargie en quête d'identité », *Politique européenne* 1/2005 (n°15), p.137-163.
- LEPESANT Gilles, « Les marges orientales de l'Union Européenne à 25 », *Le Courrier des pays de l'Est* 2/2004 (n°1042), p.4-19.
- LYNCH Dov, « Moldavie », *Le Courrier des pays de l'Est* 2/2004 (n°1042), p. 39-48.
- MOISSERON Jean-Yves, « Vers la fin du processus de Barcelone ? », *Confluences Méditerranée* 4/2005 (n°55), p.165-178.